

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15702**

Intitulé

Titre ingénieur : Titre ingénieur Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique Universitaire de Montpellier de l'Université Montpellier 2 (Polytech Montpellier), spécialité informatique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole Polytechnique Universitaire de Montpellier de l'Université Montpellier 2 Polytech Montpellier	Recteur de l'académie de Montpellier, chancelier des universités , Président de l'Université Montpellier 2, Directeur de l'Ecole Polytechnique Universitaire de Montpellier de l'Université Montpellier 2

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

110 Spécialités pluri-scientifiques, 326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'ingénieur de spécialité Informatique de Polytech Montpellier conçoit et élabore des produits et des systèmes de gestion en intégrant les besoins, les choix et les contraintes de l'entreprise. Sa fonction est essentielle pour l'application de la stratégie industrielle de l'entreprise. Il est ouvert au management des hommes et à l'animation d'équipes.

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue visant à satisfaire les clients internes ou externes, les missions principales de cet ingénieur sont :

- la conception, l'urbanisation et la réalisation de systèmes d'information ;
- la conception et le développement des applications informatiques complexes ;
- la conduite et la gestion de projets ;
- l'audit et le conseil en systèmes d'information.

Dimension générique propre à l'ensemble des titres d'ingénieur.

1. Aptitude à mobiliser les ressources d'un large champ de sciences fondamentales.
2. Connaissance et compréhension du champ scientifique et technique de la spécialité (voir ci-dessous).
3. Maîtrise des méthodes et des outils de l'ingénieur : identification et résolution de problèmes, même non familiers et non complètement définis, collecte et interprétation de données, utilisation des outils informatiques, analyse et conception de systèmes complexes, expérimentation.
4. Capacité à s'intégrer dans une organisation, à l'animer et à la faire évoluer : engagement et leadership, management de projets, maîtrise d'ouvrage, communication avec des spécialistes comme avec des non-spécialistes.
5. Prise en compte des enjeux industriels, économiques et professionnels : compétitivité et productivité, innovation, propriété intellectuelle et industrielle, respect des procédures qualité, sécurité.
6. Aptitude à travailler en contexte international : maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, sûreté, intelligence économique, ouverture culturelle, expérience internationale.
7. Respect des valeurs sociétales : connaissance des relations sociales, environnement et développement durable, éthique.

Dimension spécifique au réseau Polytech.

Aptitude à participer aux actions de recherche et développement des entreprises, éventuellement en lien avec les acteurs de la recherche publique, et à apporter l'esprit d'innovation favorisant l'évolution technologique.

Dimension spécifique à la spécialité.

- Analyser et définir les besoins de l'entreprise ou des utilisateurs en matière d'organisation et de systèmes d'information et de télécoms.
- Analyser les besoins du client, de l'utilisateur et constituer le cahier des charges fonctionnel.
- Concevoir et développer des programmes et applications informatiques.
- Définir, gérer et suivre le budget du projet, service ou structure (investissement, affectations, répartitions, etc.).
- Superviser et coordonner la réalisation de projets.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les diplômés exercent leur activité dans le cadre d'entreprises issues des secteurs tels que l'informatique et les télécommunications. la banque et l'assurance, les services informatiques (SSII) et éditeurs de logiciels, l'audit et conseils, la fonction publique d'état et territoriale.

Ce professionnel peut prétendre aux métiers d'ingénieur études et développement, de systèmes informatiques, auditeur des systèmes d'information, manager de projet, chef de projet informatique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1803 : Direction des systèmes d'information

M1805 : Études et développement informatique

M1806 : Conseil et maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Organisation de la formation

La certification peut être acquise à l'issue du parcours « Informatique et Gestion » en formation initiale sous statut étudiant et en formation continue.

L'ensemble de la formation est organisé en dix semestres, dont six semestres de cycle ingénieur. Pour environ la moitié des élèves d'une promotion, les quatre premiers semestres sont effectués dans le cadre du Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech (PeiP). Les autres sont des titulaires d'un DUT, des étudiants ayant validé deux années de licence ou, beaucoup plus rarement, des élèves de CPGE ou des titulaires d'un BTS, tous recrutés par concours au semestre 5. Enfin, un accès au semestre 7 est encore possible, sur dossier, à quelques étudiants ayant validé une année de master.

La certification est acquise à la double condition

- de la certification, par un test externe reconnu, d'un niveau B2 (« Cadre européen de référence pour les langues » du Conseil de l'Europe) en langue anglaise ;

- de la validation de 300 crédits ECTS se répartissant comme suit

- o 120 crédits ECTS acquis dans l'un des parcours suivants d'études supérieures

- parcours des écoles d'ingénieurs Polytech

- classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

- deux années de licence scientifique

- cursus d'un diplôme universitaire de technologie (DUT)

- brevet de technicien supérieur

- o 180 crédits ECTS acquis dans le cadre du parcours « Informatique et Gestion »

Le parcours « Informatique et Gestion » couvre les semestres 5 à 10 de la formation. Les points caractéristiques du déroulement de ce parcours sont les suivants :

- c'est un parcours effectué en formation initiale sous statut d'étudiant ou en formation continue ;

- une partie du semestre 8 est consacrée à un stage réalisé en France ou à l'étranger ;

- le semestre 9 comprend un projet industriel de fin d'études. Il peut être validé dans le cadre d'échanges nationaux ou internationaux ;

- au semestre 9 toujours, les élèves ont le choix entre deux options :

- o Architectures des Systèmes d'Information où la formation se focalise sur les concepts associés aux techniques et méthodes permettant de gérer, de traiter, d'acheminer et de sécuriser les systèmes d'information selon une vision globale et à grande échelle ;

- o Système d'Information Économique où sont développés les domaines associés à la business intelligence selon le point de vue du décideur : extraire, manipuler, restituer des connaissances à partir des systèmes d'information ;

- le semestre 10 correspond au stage de fin d'études réalisé en France ou à l'étranger.

Les 180 crédits ECTS de ce parcours comprennent

- 44 crédits de sciences de base (mathématiques pour l'informatique, principes de gestion généraux, informatique fondamentale et théorique)

- 62 crédits de sciences de spécialité (mathématiques de la décision, principes de gestion pour les systèmes d'information, informatique avancée)

- 23,5 crédits de sciences générales de l'ingénieur (communication, langues vivantes, droit, etc.)

- 50,5 crédits de professionnalisation (stages et projets industriels).

Le choix de l'option au semestre 9 ne modifie pas significativement cette répartition de crédits.

Modalités d'évaluation des acquis

Les acquis d'apprentissage sont évalués par des contrôles écrits individuels, des exposés, des travaux pratiques, la réalisation de dossiers et de projets...

Le stage obligatoire de 4^{ème} année fait l'objet d'une double évaluation, i) du comportement dans l'entreprise par le maître de stage et le tuteur académique (qui assure la liaison avec le maître de stage) et ii) du rapport de stage corrigé par au moins trois enseignants dont le tuteur académique.

Le stage obligatoire de cinquième année fait l'objet d'une triple évaluation, i) du comportement dans l'entreprise par le maître de stage et le tuteur académique (qui assure la liaison avec le maître de stage et au moins une visite au cours du stage lorsque celui-ci se déroule en France Métropolitaine), ii) du rapport de stage et iii) d'une soutenance orale par un jury composé d'au moins deux enseignants dont le tuteur académique et, dans la mesure du possible, du maître de stage.

La validation des acquis d'apprentissage associés à une unité d'enseignement donne lieu à l'attribution des crédits ECTS correspondants.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Directeur de l'école, responsables des spécialités, enseignants-chercheurs, enseignants
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Directeur de l'école, responsables des spécialités, enseignants-chercheurs, enseignants
En contrat de professionnalisation	X	Directeur de l'école, responsables des spécialités, enseignants-chercheurs, enseignants
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Directeur de l'école, correspondant VAE de l'école, enseignants-chercheurs, enseignants, professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : L'obtention du diplôme d'ingénieur entraîne l'attribution du grade de Master.	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Code de l'éducation Art L. 642-1 deuxième alinéa

Décret 99-747 du 30 août 1999 modifié

Décret n° 2001-242 du 22 mars 2001

Arrêté de création 1969 de l'Institut des Sciences de l'Ingénieur de Montpellier (ISIM)

Décret n° 2003-1031 du 23-10-2003 relatif à la création de l'école polytechnique universitaire de Montpellier

Arrêté du 29 mars 2005 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Arrêté du 25 février 2013 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

42 diplômés par an

Autres sources d'information :

responsable-info@polytech.univ-montp2.fr

[POLYTECH MONTPELLIER](#)

Lieu(x) de certification :

Ecole Polytechnique Universitaire de Montpellier de l'Université Montpellier 2 Polytech'Montpellier : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Hérault (34) [MONTPELLIER]

Polytech Montpellier

Place Eugène Bataillon

34095 MONTPELLIER CEDEX 5

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Polytech Montpellier

Place Eugène Bataillon

34095 MONTPELLIER CEDEX 5

Historique de la certification :

Institut des Sciences de l'Ingénieur de Montpellier créé en 1969

Transformé en Ecole Polytechnique Universitaire de Montpellier le 23 octobre 2003

Certification précédente : Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique universitaire de Montpellier de l'Université Montpellier II (Polytech' Montpellier), spécialité Informatique et gestion A voir